

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le Mercredi 9 septembre à midi trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER, Florence CIBICK, Eric VANNIER (en visio), Yves PERRAUDIN, Nicolas DECOURCHELLE (en visio à partir de 13h05), Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, Gilles TEULADE, Manuel HOUSSAIS, Alice COURANJOU, David BONGARD, Jean-Christophe SAVE, Pierre TISSIER-MARLOT

Absents excusés :

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Didier BOURLON

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 14
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 14

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260909-2026_BU_076-DE

Commande publique

Marchés subséquents pour la maîtrise d'oeuvre d'ouvrages d'art

2026_BU_076

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, dans le cadre du groupement de commande « ouvrages d'art » dont la Communauté de Communes assure la coordination, plusieurs marchés subséquents ont fait l'objet d'études complémentaires, préalablement à l'engagement des opérations de chiffrage d'avant-projet définitif, débouchant ensuite sur la phase travaux.

Il s'agit des ouvrages suivants, qui ont fait l'objet d'attribution de marchés :

- *Pont route de la Cousée sur l'Aron (communes de Thaix, Cercy-la-Tour et Saint-Gratien-Savigny)
- *Pont de Bellevaux-sur-le-veynon (communes de Brinay et Limanton)
- *Pont du Prabis sur la Dragne (commune de Villapourçon)
- *Pont de Brinay sur l'Aron (commune d'Alluy)
- *Pont 2 du Barrage sur L'Aron (commune de Biches)

Il resterait à pourvoir les lots suivants, à ce jour infructueux :

- Pont route de la Cousée sur l'Aron (communes de Thaix, Cercy-la-Tour et Saint-Gratien-Savigny) : lot 3 (sondages géotechniques)

.../...

-Pont 2 du Barrage sur L'Aron (commune de Biches) : lot 3 (sondages géotechniques)

Par ailleurs, l'avant-projet détaillé de l'ouvrage suivant : MS 14 Pont de la Brosse sur le Guignon à Moulins Engilbert, a été transmis.

Hormis ces infructuosités, les études sont bien avancées sur ces ouvrages.

Par ailleurs, dans le cadre du marché global de maîtrise d'œuvre, attribué au cabinet INGEROP, une proposition a été effectuée pour deux marchés subséquents par le cabinet INGEROP concernant les ouvrages suivants, taux d'honoraires et rémunération en application du marché global de maîtrise d'œuvre signé pour l'ensemble de la mission :

- **MS 21 Pont 2 de Champmartin sur le Guignon** (commune de Sermages), réparation : 12 % du montant HT des travaux sur la tranche ferme (études), et tranche optionnelle (TO) 1 (suivi des travaux), soit une rémunération provisoire de 10 956.00 € HT (base de travaux : 91 300.00 €), et les missions suivantes : prestations annexes TO2 (2 950.00 € HT), Dossiers complémentaires TO3 (3 975.00 € HT), Assistance à la constitution des dossiers de financement TO4 (1 425.00 € HT), Ordonnancement, pilotage et coordination TO5 (850.00 € HT), soit au total, compte tenu potentiellement de l'affermissement par ordres de services successifs de l'ensemble des tranches optionnelles un marché d'un montant de 20 156.00 € HT.

- **MS 22 Pont de Thareau** (commune de Saint-Hilaire-Fontaine), démolition reconstruction : 12 % du montant HT des travaux sur la tranche ferme (études), et tranche optionnelle (TO) 1 (suivi des travaux), soit une rémunération provisoire de 10 956.00 € HT (base de travaux : 104 918.00 €), et les missions suivantes : prestations annexes TO2 (2 950.00 € HT), Dossiers complémentaires TO3 (3 975.00 € HT), Assistance à la constitution des dossiers de financement TO4 (1 425.00 € HT), Ordonnancement, pilotage et coordination TO5 (850.00 € HT), soit au total, compte tenu potentiellement de l'affermissement par ordres de services successifs de l'ensemble des tranches optionnelles un marché d'un montant de 21 790.16 € HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les marchés subséquents avec le cabinet INGEROP, maître d'œuvre, relatifs au MS 21 Pont 2 de Champmartin et au MS 22 Pont de Thareau.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260909-2026_BU_076-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 9 Septembre 2026**

**Le Secrétaire de Séance,
Didier BOURLON.**



**La Présidente,
Jocelyne GUERIN.**